MAIRIE DE BESANÇON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU DOUBS

RECU EN PREFECTURE
Le 06 octobre 2022
VIA DOTELEC - S2LOW
025-212500565-20220929-D006950I0-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Publié le : 06/10/2022

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 septembre 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 22 septembre 2022, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 9 et jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 9), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 19 incluse), Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 5 et jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 38 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 8 incluse), M. Maxime PIGNARD (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 9 incluse), Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Marie ZEHAF

Secrétaire : Mme Marie ZEHAF

Etaient absents : Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Marie ETEVENARD Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Christophe LIME, Mme Françoise PRESSE

Procurations de vote : M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Valérie HALLER, M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLIOLO à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Sadia GHARET à Mme Anne BENEDETTO, M. Abdel GHEZALI à Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 20), M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Christophe LIME à M. Hasni ALEM, Mme Carine MICHEL à Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 39), Mme Laurence MULOT à Mme Karine DENIS-LAMIT (à compter de la question n° 9 et jusqu'à la question 46 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 10).

OBJET : 41. Relations Internationales - Convention de partenariat avec le Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine (RCDP) concernant le programme de coopération JEREST 2022-2024

Délibération n° 2022/006950

41

Relations Internationales
Convention de partenariat avec le Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine (RCDP) concernant le programme de coopération JEREST 2022-2024

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

	Date	Avis
Commission n° 1	15/09/2022	Favorable unanime

Résumé :
Le Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine, dont la Ville de Besançon est membre, a engagé un programme de coopération avec le centre socio-culturel Al Bustan à Jérusalem-Est pour la période 2022-2024. Les modalités des contributions opérationnelles et financières de la Ville à ce programme sont formalisées dans une convention avec le RCDP.

1. Un programme de coopération franco-palestinien renouvelé

Le RCDP, Réseau pour la Coopération Décentralisée avec la Palestine, porte des projets franco-palestiniens financés par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE-DAECT), en lien avec les collectivités françaises membres du RCDP. La Ville de Besançon se fait accompagner par le RCDP dans le cadre de la coopération avec le camp de réfugiés Aqabat Jaber, en Cisjordanie.

1.1 Le premier programme de coopération a suscité une attente forte

Le RCDP a initié il y a quatre ans une action spécifique dans les quartiers palestiniens de Jérusalem-Est. Sur proposition et avec l'appui du Consulat Général de France à Jérusalem, une coopération a été engagée avec le Centre Social et Culturel Al Bustan de 2019 à 2021. Le centre Al Bustan propose des activités sociales, culturelles et sportives à plus d'un millier d'enfants, de jeunes et de familles dans l'ensemble du quartier de Silwan qui compte 65 000 habitants. Il joue un rôle éducatif et social important. La coopération menée de 2019 à 2021 a notamment permis de renforcer les compétences de l'équipe dirigeante bénévole du centre Al Bustan, d'élargir le rôle des femmes bénévoles dans le soutien à la parentalité et de développer de nouvelles activités culturelles et sportives pour les publics cibles du centre. Des relations de confiance se sont construites entre les partenaires français et palestiniens au cours de cette première coopération. La Ville a soutenu ce premier programme à hauteur de 6 000 €.
Fort de cette première expérience et à la demande du centre Al Bustan, le RCDP a décidé, avec vingt-et-une collectivités territoriales françaises, de prolonger et d'élargir ce programme JEREST pour la période 2022-2024. La jeunesse est placée au cœur de ce nouveau programme triennal, qui est structuré autour de trois thématiques : prendre soin, santé et bien-être ; se construire ; rompre l'isolement.

1.2 Une contribution renforcée de la Ville au nouveau programme de coopération

En complément de son soutien financier renouvelé, la Ville de Besançon s'impliquera de manière opérationnelle dans ce nouveau programme, grâce notamment au savoir-faire de la Maison de quartier Grette Butte en matière de soutien psychologique et d'animation jeunesse. Aussi les contributions de la Ville porteront sur les activités suivantes :

Accueil d'un groupe de femmes
En réponse au besoin exprimé par les familles accueillies dans le centre d'Al Bustan, le programme JEREST 2022-2024 poursuit son soutien aux mères de famille palestiniennes qui font face à des problématiques telles que la détention d'un conjoint, frère ou fils, l'éducation d'adolescents dans un contexte d'oppression et d'intimidation... Le programme prévoit l'accueil de trois groupes de huit femmes (un groupe par an) en France. Il leur sera proposé des temps d'échanges, de temps de découverte etc. L'encadrement de l'atelier à Besançon, prévu à l'automne 2023, sera assuré par les personnels de la Maison de quartier Grette Butte. Les deux autres accueils prévus dans le programme s'organiseront de la même manière, en 2022 et 2024 à Gennevilliers.

Rencontres de jeunes
L'objectif du volet jeunesse du programme est de rompre l'isolement des jeunes afin de leur permettre de vivre une expérience à laquelle ils n'auraient pas accès sans ce programme de coopération. C'est pourquoi il est prévu une rencontre entre jeunes adultes français et jeunes palestiniens à Jérusalem-Est, leur permettant d'amorcer des projets en commun. Cette rencontre aura lieu à l'été 2023. Elle est organisée par le RCDP avec l'implication de plusieurs collectivités françaises. Pour la Ville de Besançon, deux jeunes (un garçon et une fille) ont été identifiés par la Maison de quartier Grette Butte. Ils participeront, avec un agent de la maison de quartier, à un week-end préparatoire en région parisienne début 2023 avant leur séjour en Palestine.

Atelier de cirque
Enfin, la Ville contribuera également au volet « aider à se construire » en direction des jeunes Palestiniens. En concertation avec l'équipe d'animation du centre Al Bustan, celui-ci accueillera en 2023 pendant un mois des ateliers de cirque animés par l'association bisontine The Serious Road Trip (TSRT). Cinq professionnels de TSRT se rendront sur place pour former les animateurs à l'encadrement d'activités de cirque. Un festival de rue sera également organisé grâce à leur expertise. La Ville soutiendra cette action à hauteur de 7 500 €. La Région Bourgogne-Franche-Comté apporte une subvention du même montant.

2. Les modalités financières de l'implication de la Ville sont formalisées par une convention

Une convention sera signée avec le RCDP pour formaliser les modalités financières relatives aux différentes contributions de la Ville. Elles sont définies comme suit.

2.1 Participation financière de la Ville sur les crédits disponibles à son nom au RCDP

La participation financière de la Ville au programme s'élève à 6 000 €. Cette somme sera prélevée sur le reliquat de crédits disponibles sur le compte spécifique « programme de coopération Ville de Besançon » ouvert par le RCDP il y a quelques années dans le cadre de la coopération avec Aqabat Jaber, par tranche de 2 000 € par an de 2022 à 2024.

Le budget du projet de cirque -qui sera mis en œuvre par l'association bisontine The serious road trip- s'élève à 26 000 €, dont 4 000 € en valorisation. La Ville y participe à hauteur de 7 500 €. Le RCDP bénéficie pour ce projet d'une subvention de 7 500 € par le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté, en complément du soutien financier du MEAE. La contribution financière de la Ville à ce projet sera prélevée en 2023 sur le reliquat de crédits disponibles au nom de la Ville sur le compte dédié susmentionné.

La participation financière globale de la Ville s'élève donc à 13 500 € au total et sera intégralement financée par des crédits d'ores et déjà disponibles sur le compte ouvert au nom de la Ville par le RCDP.

Activité	Dépenses
Contribution en numéraire	
2022	2 000 €
2023	2 000 €
2024	2 000 €
Projet de cirque en 2023	7 500 €
Total	**13 500 €**

2.2 Mouvements financiers en 2023 liés aux contributions opérationnelles de la Ville

L'accueil d'un groupe de femmes à Besançon à l'automne 2023 sera intégralement pris en charge par le RCDP. Le budget prévisionnel global de cette action s'élève à 15 880 € dont 5 000 € en valorisation. Seules les dépenses sur place seront avancées par la Ville et feront l'objet d'un remboursement par le RCDP en 2023. Ces dépenses en numéraire, et la recette correspondante pour la Ville, représentent la somme prévisionnelle de 6 000 €.

L'implication de deux jeunes et un accompagnateur de Besançon à une rencontre à Jérusalem-Est à l'été 2023 représente un budget prévisionnel global de 5 100 € dont 1 500 € en valorisation, les dépenses en numéraires étant intégralement prises en charge par le RCDP. Ce budget comprend les frais de déplacement et de séjour à Jérusalem. Les dépenses en France (frais de train) seront avancées par la Ville et feront l'objet d'un remboursement par le RCDP en 2023.

Activité	Dépenses prévisionnelles	Recettes prévisionnelles
Accueil d'un groupe de femmes		
Repas	1 800 €	1 800 €
Hébergement	1 500 €	1 500 €
Interprétariat	2 300 €	2 300 €
Activités culturelles	400 €	400 €
Frais de personnel (dépenses valorisées)	5 000 €	
Sous-total	***11 000 €***	***6 000 €***
Rencontre des jeunes à Jérusalem		
A/R Besançon - Paris en train, 3 personnes (week-end de préparation à Gennevilliers)	300 €	300 €
A/R Besançon - Paris en train, 3 personnes (séjour à Jérusalem)	300 €	300 €
Frais de personnel (dépenses valorisées)	1 500 €	
Sous-total	***2 100 €***	***600 €***
Total général	**13 100 €**	**6 600 €**

Les contributions opérationnelles de la Ville au programme JEREST 2022 - 2024 sont donc budgétairement neutres. Elles impliquent un avancement de frais à hauteur de 6 600 € en 2023, qui seront intégralement remboursés par le RCDP sur le même exercice budgétaire.

A l'unanimité des suffrages exprimés (12 abstentions), le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur les contributions proposées par la Ville de Besançon au programme JEREST 2022-2024 ;**

- **autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention avec le Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine.**

Mmes Elise AEBISCHER (1) et Sadia GHARET (1), élues intéressées, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

La Secrétaire de séance,

Marie ZEHAF,
Conseillère Municipale Déléguée.

Pour extrait conforme,
La Maire,

Anne VIGNOT.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
Pour : 41 Contre : 0 Abstentions*: 12 Conseillers intéressés : 2

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

Convention de partenariat avec le RCDP
JEREST 2022-2024

Entre

La Ville de Besançon, représentée par Anne VIGNOT, la Maire, autorisée à signer la présente convention par délibération du Conseil municipal du 29 septembre 2022,

Et

Le Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine (RCDP), représenté par sa Présidente, Mme Fanny SALLE,

ANNEXE

Préambule

Le RCDP, réseau pour la coopération décentralisée avec la Palestine, porte des projets franco-palestiniens financés par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE-DAECT), en lien avec les collectivités françaises membres du RCDP. Il a décidé, il y a quatre ans, d'initier une action spécifique dans les quartiers palestiniens de Jérusalem-Est où la population vit sous occupation dans des conditions psychologiques très difficiles. Sur proposition et avec l'appui du Consulat Général de France à Jérusalem, une coopération a été engagée avec le Centre Social et Culturel Al Bustan de 2019 à 2021. Le centre Al Bustan propose des activités sociales, culturelles et sportives à plus d'un millier d'enfants, de jeunes et de familles dans l'ensemble du quartier de Silwan qui compte 65 000 habitants. Il joue un rôle éducatif et social important. La coopération menée de 2019 à 2021 a notamment permis de renforcer les compétences de l'équipe dirigeante bénévole du centre Al Bustan, d'élargir le rôle des femmes bénévoles dans le soutien à la parentalité et de développer de nouvelles activités culturelles et sportives pour les publics cibles du centre. Des relations de confiance se sont construites entre les partenaires français et palestiniens au cours de cette première coopération.
Fort de cette première expérience et à la demande du centre Al Bustan, le RCDP a décidé, avec 21 collectivités territoriales françaises, de prolonger et d'élargir ce programme JEREST pour la période 2022-2024. La jeunesse est placée au cœur de ce nouveau programme triennal, qui est structuré autour de trois thématiques : prendre soin, santé et bien-être ; se construire ; rompre l'isolement. Le budget global prévisionnel s'élève à 673 450 €, dont 124 000 € en valorisation. Il est soutenu à hauteur de 325 000 € par le MEAE.

La Ville de Besançon a soutenu le précédent programme de coopération 2019-2021 à hauteur de 6 000 €, soit 2 000 € par an. Dans le cadre du programme JEREST 2022-2024, elle souhaite apporter une contribution opérationnelle aux activités thématiques, en complément de son soutien financier renouvelé.

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

Article 1er - Objet

La présente convention a pour objet de fixer les modalités financières relatives aux contributions de la Ville de Besançon au programme de coopération décentralisée JEREST 2022 – 2024, porté par le RCDP.

Article 2 – Contributions de la Ville de Besançon

La Ville de Besançon apportera une aide financière de 6 000 €, soit 2 000 € par an. Par ailleurs, la Ville soutiendra financièrement l'organisation d'un atelier de cirque au centre d'Al Bustan, par l'intermédiaire de l'association bisontine The Serious Road Trip qui se rendra sur place pendant un mois en 2023 pour former les animateurs à l'encadrement d'activités de cirque pour les jeunes publics accueillis par le centre. La Ville participera également de manière opérationnelle à deux activités prévues dans le

programme. Celui-ci prévoit en effet de poursuivre l'accueil de groupes de femmes (un accueil par an), dont la finalité est le développement de compétences de celles-ci pour leur permettre de mieux faire face aux conséquences de la pression psychologique générée par l'occupation sur elles-mêmes et sur les membres de leurs familles. Ainsi, un groupe de huit femmes sera accueilli pendant une semaine à Besançon à l'automne 2023.
D'autre part, la Ville s'impliquera dans l'organisation de la rencontre de jeunes Palestiniens et Français à Jérusalem-Est à l'été 2023. Deux jeunes majeurs et un accompagnateur de Besançon se rendront sur place avec des jeunes d'autres collectivités françaises et prendront part en amont à un week-end de préparation à Gennevilliers au printemps 2023.

Article 3 – Modalités financières

Les modalités financières sont définies comme suit.

Article 3.1 - Participation de la Ville sur les crédits disponibles à son nom au RCDP

La participation financière de la Ville au programme s'élève à 6 000 €. Cette somme sera prélevée sur le reliquat de crédits disponibles sur le compte spécifique « programme de coopération Ville de Besançon » ouvert par le RCDP il y a quelques années dans le cadre de la coopération avec Aqabat Jaber, par tranche de 2 000 € par an de 2022 à 2024.

Le budget du projet de cirque – qui sera mis en œuvre par l'association bisontine The serious road trip - s'élève à 26 000 €, dont 4 000 € en valorisation. La Ville y participe à hauteur de 7 500 €. Le RCDP bénéficie pour ce projet d'une subvention de 7 500 € par le Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté, en complément du soutien financier du MEAE. La contribution financière de la Ville à ce projet sera prélevée en 2023 sur le reliquat de crédits disponibles au nom de la Ville sur le compte dédié susmentionné.

La participation financière globale de la Ville s'élève donc à 13 500 € au total et sera intégralement financée par des crédits d'ores et déjà disponibles sur le compte ouvert au nom de la Ville par le RCDP.

Activité	**Dépenses**
Contribution en numéraire	
2022	2 000 €
2023	2 000 €
2024	2 000 €
Projet de cirque en 2023	7 500 €
Total	**13 500 €**

Article 3.2 - **Mouvements financiers en 2023 liés aux contributions opérationnelles de la Ville**

L'accueil d'un groupe de femmes à Besançon à l'automne 2023 sera intégralement pris en charge par le RCDP. Le budget prévisionnel global de cette action s'élève à 15 880 € dont 5 000 € en valorisation. Les dépenses sur place seront avancées par la Ville et feront l'objet d'un remboursement par le RCDP en 2023. Ces dépenses en numéraire, et la recette correspondante pour la Ville, représentent la somme prévisionnelle de 6 000 €.

L'implication de deux jeunes et un accompagnateur de Besançon à une rencontre à Jérusalem-Est à l'été 2023 représente un budget prévisionnel global de 5 100 € dont 1 500 € en valorisation, les dépenses en numéraires étant intégralement prises en charge par le RCDP. Ce budget comprend les frais de déplacement et de séjour à Jérusalem. Les dépenses en France (frais de train) seront avancées par la Ville et feront l'objet d'un remboursement par le RCDP en 2023.

Les modalités financières des contributions opérationnelles de la Ville se résument comme suit :

Activité	Dépenses prévisionnelles	Recettes prévisionnelles
Accueil d'un groupe de femmes		
Repas	1 800 €	1 800 €
Hébergement	1 500 €	1 500 €
Interprétariat	2 300 €	2 300 €
Activités culturelles	400 €	400 €
Frais de personnel (dépenses valorisées)	5 000 €	
Sous-total	***11 000 €***	***6 000 €***
Rencontre des jeunes à Jérusalem		
A/R Besançon – Paris en train, 3 personnes (week-end de préparation à Gennevilliers)	300 €	300 €
A/R Besançon – Paris en train, 3 personnes (séjour à Jérusalem)	300 €	300 €
Frais de personnel (dépenses valorisées)	1 500 €	
Sous-total	***2 100 €***	***600 €***
Total général	**13 100 €**	**6 600 €**

Les contributions opérationnelles de la Ville au programme JEREST 2022 – 2024 sont budgétairement neutres. Elles impliquent un avancement de frais à hauteur de 6 600 € en 2023, qui seront intégralement remboursés par le RCDP sur le même exercice budgétaire.

Article 4 – Engagements de l'ensemble des parties

Le RCDP et la Ville de Besançon assurent le suivi de l'ensemble des projets liés à la coopération dans une dynamique partenariale. Ils veillent à la transmission transparente et régulière des informations, et se coordonnent sur l'implication de la Ville dans le programme JEREST 2022 – 2024.

Article 5 – Engagements de la Ville

La Ville s'engage à mettre en œuvre les activités décrites à l'article 2, selon les modalités financières prévues à l'article 3.1 et 3.2. Elle se coordonne avec le RCDP sur l'organisation et la mise en œuvre des activités pour ce qui concerne l'implication bisontine. La Ville s'engage à verser les crédits correspondants à sa participation financière au programme et à la mise en œuvre du projet de cirque, tel que prévu à l'article 3.1.
Elle transmet au RCDP le programme prévisionnel de l'accueil des femmes, au plus tard trois mois avant leur arrivée.
La Ville transmet dans les meilleurs délais au RCDP le compte-rendu technique et financier, accompagné des pièces justificatives correspondantes.

Article 6 – Engagements du RCDP

Le RCDP est responsable de la mise en œuvre du projet de cirque par le biais de l'association bisontine The serious road trip. A cette fin, elle organise et coordonne les activités inhérentes à ce projet en lien avec l'association et le centre Al Bustan à Jérusalem-Est. Il fait son affaire des modalités financières qui le lient à la Région Bourgogne-Franche-Comté et à l'association. Il tient informée la Ville de Besançon du déroulement du projet et participe à sa valorisation à Besançon.

ANNEXE

En outre, le RCDP s'engage à :

- utiliser les sommes allouées par la ville de Besançon pour les actions prévues au programme de coopération ;
- justifier, sur demande, de l'utilisation des sommes reçues et faciliter le contrôle de la collectivité en lui communiquant tous documents juridiques, comptables et de gestion utiles à l'exercice de ce contrôle ;
- régler le titre de recette émis par la Ville concernant les dépenses prévues à l'article 3.2 relatives à l'accueil des femmes et à la rencontre de jeunes en 2023 ;
- transmettre à la Ville un bilan annuel au plus tard le 30 juin de l'année N+1 et un bilan global au plus tard le 30 juin 2025.

En tant que spécialiste de la coopération décentralisée franco-palestinienne, il pourra en outre apporter ses conseils quant à l'orientation générale de la coopération et la bonne gestion de l'argent qui lui est consacré.

Article 7 – Durée

La présente convention prend effet à compter de sa signature jusqu'au 31 décembre 2024. Elle pourra faire l'objet d'un renouvellement exprès pour une durée à fixer d'un commun accord entre les parties. Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant signé par l'ensemble des parties.

Article 8 - Résiliation

Le non-respect des engagements souscrits dans la présente convention pourra entraîner la résiliation de plein droit et sans indemnité de celle-ci à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception par l'une des parties, valant mise en demeure et restée sans effet.
La résiliation de la présente donnera lieu à la restitution des sommes versées par la Ville au RCDP au titre de l'article 3.1 et non encore engagées ou utilisées à d'autres fins que celles prévues par la présente convention. Les dépenses engagées par la Ville telles que prévues à l'article 3.2 feront l'objet d'un remboursement en cas de résiliation.

Article 9 - Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation de la présente convention qui ne saurait être résolu à l'amiable, sera attribué au tribunal de Besançon.

Fait à .Besançon le .....

En deux exemplaires,

Fanny SALLE	Anne VIGNOT
Présidente du RCDP	Maire de Besançon

ANNEXE